

Aide aux communes pour la sauvegarde de leur patrimoine écrit

La bonne conservation des archives communales est une obligation légale définie dans le code du patrimoine (livre II sur les archives). Chaque commune est tenue de faire restaurer les documents dont elle est propriétaire et qui présenteraient des traces d'usure ou de détérioration marquées. Une liste de restaurateurs qualifiés et compétents a été dressée à titre indicatif et non exhaustive par les Archives départementales :

- | | |
|--|---|
| <p>➤ Reliure du Limousin
Avenue Tour de Loyre
19360 MALEMORT-SUR-CORREZE
Tél. : 05.55.92.20.20 Fax : 05.55.92.07.63</p> | <p>➤ Atelier QUILLET
7 et 27 rue du Pertuis – B. P. 10
17111 LOIX EN RE
Tél. 05.46.29.04.25 Fax 05.46.29.09.16</p> |
| <p>➤ L'Atelier du patrimoine
B. P. 17
33320 LE TAILLAN MEDOC
Tél. : 05.56.35.12.07 Fax 05.56.57.19. 87</p> | <p>➤ J. ARDOUIN et Cie
296, rue du Pr. Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY- sur-MARNE
Tél : 01.41.77.75.36 Fax : 01.41.77.75.37</p> |

Parmi les organismes pouvant accorder une aide financière aux communes désirant faire restaurer leurs documents, le Conseil départemental Loir-et-Cher octroie une aide plafonnée et limitée aux documents suivants :

- ⇒ registres paroissiaux, état civil de plus de cent ans ;
- ⇒ registres de délibérations ;
- ⇒ matrices, états de sections, plans cadastraux ;
- ⇒ documents concernant la commune datant d'avant 1800.

Le dossier de demande de subventions doit se composer des éléments suivants :

- ⇒ délibération du conseil municipal décidant de la restauration et demandant l'aide du Conseil départemental ;
- ⇒ devis de restauration établi par un restaurateur

L'ensemble est à adresser à M. le Président du Conseil départemental

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports
Pôle Partenaires Culturels, Jeunesse et Patrimoine
Hôtel du département
Place de la République
41020 BLOIS CEDEX

Les archives départementales de Loir-et-Cher sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.